

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 34/4

OBJET: Construction de courts de tennis au Colorado.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par délibération en date du 13 mai (affaire n°49), vous aviez décidé de mettre à la disposition du Tennis Club de la Montagne un terrain situé en partie basse du Colorado, en vue de la réalisation de quatre ou cinq courts de tennis.

Or je viens d'être avisé par la Direction Régionale du Temps Libre-Jeunesse et Sports qu'une subvention de 80 000 Francs pouvait être attribuée à la Commune au cours de l'exercice 1982 pour la réalisation de deux courts de tennis.

Il me paraît donc préférable de ramener à deux courts la capacité du terrain mis à disposition du TCM, et de conserver le surplus pour la réalisation de courts municipaux.

Le coût de deux courts est estimé à 500 000 Francs (éclairage non compris) qui pourraient être financés de la façon suivante:

-Subvention Jeunesse et Sports	80 000 F
-Participation communale	420 000 F
	<hr/>
	500 000 F

Je vous demande de bien vouloir:

- approuver la réduction de superficie du terrain à mettre à la disposition du TCM;
- approuver le projet de réalisation de deux courts communaux au Colorado et le plan de financement correspondant;
- m'autoriser à solliciter une subvention de 80 000 F de Jeunesse et Sports;
- vous engager à respecter les conditions du cahier des engagements contractuels à souscrire par les Collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Ministère du Temps Libre Jeunesse et Sports, annexé à la circulaire n°66-84 du 4 mai 1966.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Reçu de la Préfecture
de la Réunion
le 16/7/82*